

*Extrait du registre des arrêtés municipaux*

## ARRÊTÉ

-----

**N° SG 2023-234**

Le Maire de Bayeux,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-1,

VU l'arrêté du 26 mai 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, conseiller municipal délégué à la Sécurité Civile,

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la Journée Nationale d'hommage aux « Morts pour la France » en Indochine qui se déroulera le **Judi 8 juin 2023 au Monument aux morts avenue de la Vallée des Prés**, il s'avère indispensable de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique,

## ARRÊTE

-----

**Article 1<sup>er</sup>** – La circulation de tous les véhicules à moteurs et engins à deux roues sera interdite, le **jeudi 8 juin 2023 de 10h15 jusqu'à la fin de la cérémonie** :

- *Avenue de la Vallée des Prés, sur la partie comprise entre la rue Saint-Quentin et l'Avenue Clémenceau.*

**Article 2** - Le stationnement des véhicules visés à l'article ci-dessus, sera interdit du **mercredi 7 juin 2023 18h00 au jeudi 8 juin 2023 fin de la cérémonie** :

- *Avenue de la Vallée des Prés, devant le Monument aux Morts.*

**Article 3** - La déviation des véhicules s'effectuera par les rues adjacentes.

**Article 4** - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

**Article 5** - Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Commandant la Compagnie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le neuf mai deux mil vingt-trois.

Pour le Maire et par délégation  
Patrick CREVEL  
Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

